

Collectif poitevin

d'ailleurs nous sommes d'ici

Nouvelle circulaire Valls : toujours plus, pour expulser plus !

L'actuel gouvernement fait pire que le précédent.

Devant la presse Valls se targue de rompre avec la « politique du chiffre ». Dans sa circulaire du 11 mars, qui ne devait pas être rendue publique, il se félicite de ce que « le niveau total des éloignements forcés at-

teint son plus haut niveau depuis 2006 » et il élabore un plan destiné, à tous les échelons, à accélérer- en-core- les reconduites.

Ce texte encourage les préfets à user de tous les moyens de coercition avec le concours de la police :

contrôles d'identité ciblés, interpellations des personnes à leur domicile ou dans les foyers où elles sont hébergées, enfermements en rétention, assignations à résidence avec obligation de pointage, retours « volontaires » fortement incités, placements en garde à vue, condamnations pénales des récalcitrants.

Les associations et les travailleurs sociaux sont poussés à participer à la localisation et au contrôle des personnes alors que leur rôle est de les accompagner et de leur porter assistance.

Désignés comme des fraudeurs ou des indésirables, tous les étrangers sont visés, y compris les plus vulnérables, qui peuvent être éloignés rapidement en dépit de leur situation de santé ou humanitaire.

Les demandeurs d'asile sont particulièrement ciblés.

Aussitôt leur demande rejetée, les préfets devront les expulser au plus vite, au détriment de leurs droits à un recours effectif et sans considération pour leur situation personnelle et leurs attaches en France. Ils sont alors exclus du dispositif d'hébergement d'urgence de droit commun, pour être assignés à résidence et étroitement surveillés.

Le principe fort de l'accueil inconditionnel de toute personne à la rue en situation de détresse, garanti par le Code de l'action sociale et des familles, est ainsi remis en cause

Au prétexte d'efficacité, le ministère compromet leur sécurité et celle de leurs proches.

Il impose à l'OFPRA (Office Français de Protection et des Réfugiés et des Apatrides) de communiquer des documents afin d'obtenir des laissez-passer pour l'expulsion.

Ce rôle assigné à l'OFPRA va à l'encontre de la confidentialité des demandes d'asile et démontre l'incompatibilité de sa mission avec la tutelle exercée par le ministère de l'Intérieur.

Cette circulaire est un signal est extrêmement inquiétant à quelques semaines de la discussion sur le projet de loi portant sur la réforme de l'asile en France.

Le Collectif poitevin « D'ailleurs Nous Sommes d'Ici » dénonce cette circulaire Valls qui remet cause les droits les plus fondamentaux des migrants et qui incite les préfetures à des pratiques scandaleuses envers les étrangers et les demandeurs d'asile.

Le Collectif appelle à la mobilisation pour exiger son retrait.

Signataires :